

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATION
DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 09 NOVEMBRE 2020

Délibération : **2020-11-101**
OBJET : **FONCIER – ACQUISITION RUE DE LA GRANDE MAISON – INDIVISION NEAU**
Nomenclature : **3.1.1**

<p>En exercice : 29 Présents : 28 Pouvoirs : 1 Absents : 0 Votants : 29</p> <p>Annexe : ANNEXE- Foncier-ACQUISITION RUE DE LA GRANDE MAISON – INDIVISION NEAU.pdf</p>	<p>Le neuf novembre deux mille vingt à 19 heures, le conseil municipal légalement convoqué le trois novembre deux mille vingt s'est réuni à la salle Simone de Beauvoir en séance publique sous la présidence de Alain ROYER, Maire.</p> <p>Les membres présents en séance : Alain ROYER, Claude RINCE, Marie-Thérèse BERAGNE, Pascal LAVEANT, Florence CABRESIN, Jérôme AMIAUD, Elisa DRION, Benjamin VACHET, Béatrice MIERMONT, Yvon LERAT, Mickaël MENDES, Jean-Marc COLOMBAT, Isabelle GROLLEAU, Augustin MOULINAS, Valérie ROBERT, Margaux BOURRIAUD, Romain MONDEJAR, Catherine RENAUDEAU, Jean-Claude SALAU, Emile FORTINEAU, Alizée GUIBERT, Gil RANNOU, Gwénola LEBRETON, Emmanuel RENOUX, Soumaya BAHIRAEI, Alain BLANCHARD, Hélène JALIN, Gwenn BOULZENNEC</p>
--	--

Le membre ayant donné un pouvoir :
Priscilla DECOTTIGNIES donne pouvoir à Soumaya BAHIRAEI,

Rapporteur : Benjamin VACHET

Vu le Code général des collectivités territoriales (CGCT) et notamment son article L2121-29 ;

Vu le Code général de la propriété des personnes publiques, et notamment son article L. 1111-1 ;

Considérant l'emplacement réservé K20 présent au Plan local d'urbanisme intercommunal (PLUi);

Considérant le plan annexé ;

Considérant la présentation faite en commission aménagement le 13 octobre 2020 ;

Il est exposé ce qui suit :

Suite à la réception d'une demande de certificat d'urbanisme, la commune a demandé l'acquisition d'une partie de la parcelle YH n°247 à l'indivision NEAU.

La parcelle YH n°247 est concernée par l'emplacement réservée K20 pour élargissement de voie au niveau du carrefour rue des Héraults et rue de la Grande maison. Dans ce cadre, la commune a proposé l'acquisition d'environ 185 m² au prix de 0,20 € par m². Les propriétaires ont donné leur accord sur cette proposition.

Il est proposé aux membres du Conseil Municipal :

- **D'APPROUVER l'acquisition d'une partie de la parcelle cadastrée section YH n°247 pour une superficie d'environ 185 m² au prix de 0,20 € par m²,**
- **D'AUTORISER Monsieur le Maire à signer l'acte authentique à intervenir et à signer tous documents relatifs à cette acquisition.**

Le conseil municipal adopte à l'UNANIMITÉ cette délibération.

Pour extrait conforme.

Treillières, le 9 novembre 2020
Alain ROYER, Maire

